Service de l'eau
VILLE DE LAUSANNE

Taxes d'évacuation et de traitement des eaux dès le 1er janvier 2025

Taxes initiales et complémentaires de raccordement

Nouvelle construction ou transformation du bien-fonds

Taxes initiales et complémentaires	HTVA	TTC	Remarques
Eaux usées (par point du puisage)	240,00	259,44	--.–
Eaux claires (par m^2 de surface imperméable raccordée au réseau)	30,00	32,43	Abattement de **85%** pour les surfaces imperméables infiltrées et **75%** pour les surfaces imperméables gérées par rétention
Raccord supplémentaire (par raccord)	400,00	432,40	Dès le deuxième raccordement distinct sur le réseau public d'évacuation

Taxes annuelles

Bien-fonds raccordé, directement ou indirectement, au système d'assainissement

Taxes annuelles		HTVA	TTC	Remarques
Utilisation eaux usées	(par compteur)	15,00	16,22	--.–
	(par mm du diamètre du compteur)	+ 4		
Utilisation eaux claires (par m^2 de surface imperméable raccordée au réseau)		1,00	1,08	Abattement de **85%** pour les surfaces imperméables infiltrées et **75%** pour les surfaces imperméables gérées par rétention
Traitement (par m^3 d'eau consommée)		1,60	1,73	--.–

Taxes annuelles spéciales

		HTVA	TTC
Séparateur de graisse inexistant ou non-conforme	(pour le premier élément raccordable)	800	864,8
	(dès le deuxième élément raccordable)	500	540,50
Séparateur d'hydrocarbures pour place de lavage ou d'entretien inexistant ou non-conforme (par place non prétraitée)		1'500,00	1'621,50
Contrôle des équipements d'évacuation des biens-fonds (forfait)		350,00	378,35